

# Association de Défense de l'Environnement de la vallée de l'Authre



## L'ADEVA , un outil collectif pour préserver l' environnement sur Ytrac

Le sujet retenu par la dernière A.G était l'assainissement collectif et non collectif sur notre commune. Notre activité a été proportionnelle à l'intérêt des habitants pour ce sujet pourtant essentiel pour l'environnement et aussi les finances des familles concernées notamment par la création ou la mise au norme de leur système d'assainissement individuel mais aussi par la restructuration du réseau collectif.

Les informations sur le sujet sont diffusées depuis deux ans sur le bulletin municipal d'Ytrac, les autres médias, sauf le blog "Testu", les ont censurées curieusement car notre action sur l'A.N.C. était encore une fois gênante pour certains élus notamment communautaires détenteurs de la compétence.

Sur la commune nous avons dû veiller aux connexions des réseaux collectifs d'Ytrac et Naucelles sur la station mise aux normes à Espinat. Des imprévus techniques sur ces branchements ont eu pour résultats la diffusion d'odeurs pestilentielles dangereuses pour lesquelles notre maire, conseiller communautaire est intervenu sur notre demande en mai 2015, mais depuis quelques jours les odeurs sont de retour jusque dans les maisons.

Des produits dont l'utilisation n'était pas prévue dans le cadre de la restructuration du réseau collectif ont dû être injectés dans les stations de relevage d'Ytrac notamment pour supprimer les odeurs la station, coté Le Pontet la même situation a été constaté et chaque fois l'ADEVA est intervenue. Sur 14 bilans d'analyse réalisés par la Caba sur la STEP d'Espinat 100% ont été conformes à la réglementation.

Pour l'assainissement non collectif une information pour comparer la technique retenue sur la Caba et sur la communauté de Saint Flour a été largement diffusée par l'ADEVA car la différence des solutions pour les habitants concernés est importante. Sur les aides financières des différences substantielles sont constatées certes mais l'important c'est le fait que la Communauté d'Aurillac n'assure le contrôle technique qu'après installation. Elle laisse les familles concernées seules responsables de la conception, de la réalisation face au marché tenu par les différents fournisseurs de systèmes plus ou moins efficaces et coûteux. Par contre la communauté de Saint Flour garde la main, dans le cadre du SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) sur les installations individuelles pour garantir les solutions techniques adéquates et préserver du marché les gens concernés au niveau de la bonne fin des travaux. Le particulier étant ensuite responsable du bon état de fonctionnement. C'est en ce sens que **l'ADEVA demande à la délégation des élus d'Ytrac à la Caba d'intervenir pour que le SPANC communautaire allège la responsabilité de ses ressortissants en les accompagnant pour l'étude de sol, les travaux et investissements de mise aux normes jusqu'à la réception des travaux avant la rétrocession du suivi de l'entretien aux propriétaires.**

Pour l'avenir l'ADEVA ne peut plus que proposer une veille, pour l'instant, sur le sujet de l'assainissement, **il revient aux ytracois de prendre en compte la nécessité de poursuivre avec cette association qui s'est révélée si utile pour préserver l'environnement communal avec un objet aussi large et crée depuis 2007** par une équipe d'Espinat autour de son premier président Daniel Goulème : *"Défense et protection de l'environnement de la vallée de l'Authre et de tous les sites naturels, de la faune et de la flore, sur l'espace de la vallée de l'Authre. Lutte contre les pollutions (sol, eau, bruit, air, fumées, odeurs, déchets, circulation routière...), Participation à la sauvegarde des ressources naturelles en eau ainsi qu'à la surveillance et au suivi de l'assainissement"*

Aux ytracois d'en assurer la pérennité en la rejoignant par exemple lors de la prochaine assemblée générale pour choisir un sujet et viser à sauvegarder la qualité de notre environnement, de notre biodiversité et de nos agréables conditions de vie dans le cadre communal.

*Président : Jean Louis Schaff, vice-président : Jean-Claude Mollard, secrétaire : Pierre Mestries, secrétaires-adjoints : Michel Farange et Eliane Baldy, Trésorier : Cécile Thiallier, trésorier-adjoint : Norbert Fellenz*

*Contact : 04 71 48 43 11 ou [mjlschaff@orange.fr](mailto:mjlschaff@orange.fr) - [pmestries@orange.fr](mailto:pmestries@orange.fr) - [cecile.thiallier@orange.fr](mailto:cecile.thiallier@orange.fr)*